# CONDITIONS D'UTILISATION

## Clause dérogatoire au règlement général intérieur des locations qui se substitue à celui-ci

### Salle des Associations (modulobase)

### La Salle et Chapelle Aubry

**Condition d'utilisation** (clause dérogatoire à l'article 2)
La salle est mise à disposition des particuliers uniquement pour l'été et vacances de Nöel.

**Nettoyage** (dérogatoire à l'article 5)
Le forfait ménage ne s'applique pas ; la salle doit être rendue propre et serpillée.

## Caractéristiques techniques

**La salle des Associations (modulobase)**
capacité d'accueil : 100 personnes dont 60 assises
surface : 100 m²
équipements :

- ..... tables rectangulaires
- ..... aucune vaisselle
- ..... 1 réfrigérateur de 200 l
- .....2 extincteurs

## Consignes

**Déchets**
**Ordures ménagères et tri sélectif**
A déposer dans les conteneurs à côté à l'atelier technique (noir et jaunes)
Pour les papiers et verres, dans les conteneurs situés en bas du parking.

**Sécurité**
N° d'urgence :
pompiers 18 ou 112
samu 15

Un défibrillateur est mis à disposition à la salle de sports.

**En cas d'urgence ou de problèmes techniques, vous pouvez contacter l'élu d'astreinte dont le numéro est affiché dans la salle**